

# Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers

## Contact



### Adresses

Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers  
Case postale 3173  
Hôtel de Ville - Rue de l'Hôtel-de-Ville 2  
2000 Neuchâtel



### Mail

TRLV-Neuchatel@ne.ch



### Téléphone

032 889 61 80



### Site

[www.ne.ch/autorites/PJNE/tribunaux-regionaux/Pages/INST-NE.aspx](http://www.ne.ch/autorites/PJNE/tribunaux-regionaux/Pages/INST-NE.aspx)



### Fax

032 889 62 54



### Horaires

Lundi – Vendredi : 08h00 – 12h00 Lundi – Vendredi :  
13h30 – 17h00

## Informations complémentaires

### Statut juridique

Administration cantonale: pouvoir judiciaire

e) le Tribunal de police; f) le Tribunal criminel; g) le Tribunal des mesures de contrainte.

### Type

Les Tribunaux régionaux composent l'autorité judiciaire cantonale de première instance.

### Rayon géographique

Le Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Travers comprend deux sites, l'un à Neuchâtel et l'autre à Boudry. Il a pour ressort les districts de Neuchâtel, de Boudry et du Val-de-Travers. Il est doté de 15 juges.

### Prestations

Chaque Tribunal régional est composé des sections suivantes : a) la Chambre de conciliation; b) le Tribunal civil; c) l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte; d) le Tribunal pénal des mineurs;

GSR - Guide social romand - [www.guidesocial.ch](http://www.guidesocial.ch)

Les données contenues dans cette fiche sont mises à jour régulièrement grâce à la contribution de l'organisme sus-mentionné.

Merci de nous signaler les éventuelles modifications : [gsr@artias.ch](mailto:gsr@artias.ch)